

## Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives

### ERRATUM

#### Avis du 31 octobre 2019 du comité restreint sur la liste des projets lauréats et le montant des subventions à verser dans le cadre de l'appel à projets « Mobilisation de la société civile 2019 »

Au 16 septembre 2019, date de clôture de l'appel à projets, 45 dossiers ont été reçus par le secrétariat du fonds de lutte contre les addictions.

Chaque projet a été instruit de manière indépendante et confidentielle par deux rapporteurs d'institutions différentes. Le comité de sélection, composé de représentants de la Cnam, de la DGS, de la DGOS, de la DSS, de la MILDECA, de l'INCa, de l'OFDT, de Santé publique France et d'un représentant des ARS se sont réunis le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre derniers. Le comité a proposé un avis au comité restreint du fonds de lutte contre les addictions sur la base de l'instruction des dossiers, qui a été validé le 31 octobre 2019.

Chaque porteur de projets sera en outre destinataire d'un courrier explicitant les réserves éventuelles ou les motifs de refus.

#### Projets acceptés en totalité :

Le comité restreint émet un avis favorable sur les cinq projets présentés par les associations et sur les subventions mentionnées ci-dessous :

- **Le projet « Groupe addictions-sourds »** porté par l'association Sources : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 240 775 € ;
- **Le projet « SeRa – Savoirs expérientiels sur la réduction des risques alcool »** porté par la Société Française de Santé Publique : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 96 855 € ;
- **Le projet « Renforcement de la mobilisation et de l'implication des usagers ou anciens usagers dans les projets d'arrêt, de RDR et de plaidoyer autour des produits addictifs »** porté par la Fédération Alcool Assistance : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 255 000 € ;
- **Le projet « Dénormalisation du tabac en France »** porté par l'Alliance contre le Tabac : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 3 709 800 € ;
- **Le projet « MOOC : « Tabac arrêtez comme vous vous voulez »** porté par la Société Francophone de Tabacologie : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 316 000 €.

### Projets acceptés, avec des réserves d'ordre méthodologique

Le comité restreint émet un avis favorable, avec des **réserves d'ordre méthodologique**, sur les huit projets présentés par les associations et sur les subventions mentionnées ci-dessous :

- **Le projet « Développer l'exPAIRtise en milieu festif techno »** porté par Techno+ : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 273 304 € ;
- **Le projet « Re'Pairs Santé »** porté par l'association Unis-Cité : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 370 000 € ;
- **Le projet « Développement et diffusion de MAAD Digital (média d'information scientifique sur les addictions) pour les 13-25 ans »** porté par l'association L'Arbre des Connaissances : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 432 318 € ;
- **Le projet « Recommandations de bonnes pratiques sur la prise en charge des patients souffrant d'addictions admis dans les filières de soins d'urgence »** porté par SATIS FRA : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 278 090 € ;
- **Le projet « Addictions chez les jeunes : prévenir et s'en sortir »** porté par le Centre d'information Documentaire Jeunesse (CIDJ) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 257 000 € ;
- **Le projet « Accompagnement des associations népalistes au développement de leurs compétences »** porté par la Fédération nationale d'éducation à la santé (FNES) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 298 224 € ;
- **Le projet « MDA / CJC : une stratégie globale de prévention des conduites addictives et de soutien aux familles, notamment par la mise en œuvre, l'adaptation et l'évaluation du programme PSFP 12-16 »** porté par Fédération Addictions : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 461 695 € ;
- **Le projet « Lutter contre les comportements addictifs des jeunes »** porté par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) : accord pour la totalité de la subvention demandée, soit 210 000 € ;
- **Le projet « Expérimentation, déploiement et diffusion de la méthode d'intervention RdR Alcool IACA »** porté par l'association SANTÉ ! Alcool et réduction des risques : accord pour la totalité de la subvention, soit 328 000 €, sous réserve des résultats de l'évaluation de l'expérimentation de la méthode IACA attendue d'ici fin 2019.

### Projets acceptés, avec des réserves d'ordre méthodologique et financier

Le comité restreint émet un avis favorable, avec des **réserves d'ordre méthodologique et financier**, sur les douze projets présentés par les associations et sur les subventions mentionnées ci-dessous :

- Le projet « **Observatoire des lieux de vente des nouveaux produits du tabac et de la nicotine** » porté par le CNCT : accord pour une subvention de 300 000 € sur les 341 231 € demandés ;
- Le projet « **Renforçons l'interdiction de vente d'alcool aux mineur grâce aux achats tests effectués par l'ANPAA !** » porté par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) : accord pour une subvention de 363 000 € sur les 1 248 234 € demandés, avec un redimensionnement du projet sur une durée d'un an au lieu de trois ;
- Le projet « **Good Behavior Game** » porté l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) : accord pour une subvention de 1 500 000 € sur les 1 970 805 € demandés ;
- Le projet « **Modélisation et déploiement de CJC Avancées 2.0** » porté par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) : accord pour une subvention de 800 000 € sur les 987 610 € demandés ;
- Le projet « **Stratégie de prévention de l'addiction à l'alcool en direction de 4 publics vulnérables dans 3 régions** » porté par France Assos Santé : accord pour une subvention de 150 000 € sur les 773 049 € demandés, avec un redimensionnement du projet sur une durée de deux ans au lieu de trois ;
- Le projet « **Traduction, adaptation et diffusion d'un protocole psychothérapeutique validé pour le travail sur la consommation de produits de synthèse (chemsex)** » porté par le Kiosque Info Sida : accord pour une subvention de 50 000 € sur les 406 055 € demandés, avec un redimensionnement du projet sur une durée d'un an au lieu de trois ;
- Le projet « **Plateforme e-ressources** » porté par SAFE : accord pour une subvention de 25 000 € sur les 792 000 € demandés, qui doit permettre de financer l'amorçage du projet sur une durée d'un an ;
- Le projet « **Programme d'appui Prepsycontact** » porté par Prépsy : accord pour une subvention de 800 000 € sur les 1 463 013 € demandés, avec un redimensionnement du projet sur une durée de deux ans au lieu de trois ;
- Le projet « **Première consultation d'alcoologie par une infirmière, pour des patients adressés par un service des Urgences** » porté par le Réseau de prévention des addictions (RESPADD) : accord pour une subvention de 180 000 € sur les 350 000 € demandés ;
- Le projet « **Patients-experts addictions : développer et sécuriser leur place dans le parcours de soin** » porté par l'Association France Patients Experts Addictions : accord pour une subvention de 200 000 € sur les 490 605 € demandés, avec un redimensionnement du projet sur une durée de 18 mois au lieu de trois ans ;
- Le projet « **Observation des stratégies d'influence "tabac/alcool/cannabis..." ciblant les jeunes et accompagnement des acteurs à leur contact** » porté par Avenir Santé : accord pour une subvention de 400 000 € sur les 513 826 € demandés.

- Le projet « **Observation des stratégies d'influence "tabac/alcool/cannabis..." ciblant les jeunes et accompagnement des acteurs à leur contact** » porté par Avenir Santé : accord pour une subvention de 400 000 € sur les 513 826 € demandés.

### Projets non éligibles

Le comité restreint considère les six projets suivants comme non éligibles à l'appel à projets, dans la mesure où ils ne remplissent pas les critères de recevabilité stipulés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

*Les projets suivants sont d'envergure locale :*

- Le projet « **Un pas sans tabac** », porté par l'association Profession Sport Limousin ;
- Le projet « **Fair Play, sport vs addictions** », porté par l'AIDEA 11 USSAP ;
- Le projet « **Prévention et sensibilisation aux conduites addictives** », porté par l'association Route 66 ;
- Le projet « **Respirez c'est l'été** », porté par le CSAPA Odyssée Alpes Maritimes ;
- Le projet « **Permanence de prévention et de réduction des risques et des dommages pour les usagers revendeurs dans les quartiers prioritaires** », porté par le CSAPA Uddsea-Solea ;

Les porteurs sont invités à postuler aux appels à projets régionaux permettant de financer des projets de proximité.

*Le projet suivant relève de travaux de recherche :*

- Le projet « **Avec les usagers, coopérez** », porté par ASUD.

Le porteur est invité à postuler aux appels à projets dédiés à la recherche.

### Projets refusés

Le comité restreint émet un avis défavorable pour les quatorze projets suivants. Sans remettre en cause l'intérêt des projets soumis, le comité de sélection propose de ne pas retenir ces projets compte tenu notamment de l'inadéquation avec les objectifs du cahier des charges ou entre les moyens proposés et les objectifs visés. En outre, certains projets ne remplissent pas les critères de faisabilité et/ou n'avaient pas les qualités techniques suffisantes. Enfin, des projets ont été refusés lorsque l'évaluation de travaux antérieurs de même nature n'était pas encore menée ou finalisée.

- Le projet « **Plus belle la nuit 3.0** » porté par l'association Bus 31/32 ;
- Le projet « **Une affaire de famille** » porté par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) ;
- Le projet « **Addicto-lib** », porté par l'AIDEA 11 USSAP ;
- Le projet « **Déploiement de la RdRD en alcoologie en CHRS** » porté par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) ;

- Le projet « *Libre et limpide sans tabac* » porté par l'association Acte Libre ;
- Le projet « *Ma famille sans tabac* » porté par l'association Droit des Non-Fumeurs (DNF) ;
- Le projet « *Prima-Verano* » porté par Oppelia ;
- Le projet « *Janvier Sobre* », porté par l'association Méthode H3D France / Janvier Sobre ;
- Le projet « *Formation des personnels sanitaires à l'intervention brève en tabacologie* » porté par le Réseau de prévention des addictions (RESPADD) ;
- Le projet « *Projet pilote de Vape-vigilance* » porté par le Réseau de prévention des addictions (RESPADD) ;
- Le projet « *ESTABAC : estimation continue du tabagisme en France* » porté par Alliance contre le Tabac ;
- Le projet « *Challenge grossesse tabac* » porté par l'Alliance contre le Tabac ;
- Le projet « *Campagne multicanale à destination des futurs professionnels de santé, des consommateurs de drogues et leurs proches* » porté par le Groupe SOS Solidarités ;
- Le projet « *E-santé et addictions : conditions pour un déploiement coordonné en France* », porté par le Fonds Actions Addictions.



**Nicolas Revel**  
Président du Comité restreint  
du Fonds de lutte contre les addictions  
liées aux substances psychoactives